

DELIBERATION

Session ordinaire du 12 juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le 12 juillet à 20h30, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.07.2018

Présents : MM Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER - Prosper BASSET
Jacob SNOWBALL - Virginie PALOMARES – Raymond BOUYSSOU – Nathalie LARQUEY – Michel MORETTO -

Absents :

Excusés : MM. Jean-Philippe CAPDECOMME – David CONSTANS

Secrétaire : M Raymond BOUYSSOU.

Procuration de M. David CONSTANS à M. Raymond BOUYSSOU

Ordre du jour :

1. Nominations aux commissions communales,
 2. Nominations aux syndicats,
 3. Nominations aux commissions communautaires,
 4. Point sur les dossiers en cours,
-

Monsieur le maire accueille les nouveaux élus et émet le souhait d'une meilleure cohésion et souhaite l'apaisement comme cela a été évoqué pendant la campagne.

Monsieur Raymond BOUYSSOU au nom des nouveaux conseillers suggère une réélection des adjoints –Aux termes de l'article L2122-10 du CGCT 'Après une élection partielle, le conseil municipal peut décider qu'il sera procédé à une nouvelle élection des adjoints. Le conseil municipal a donc le choix soit de procéder à une élection de l'ensemble des adjoints, soit de ne procéder à une élection que pour les postes d'adjoints vacants s'il en existe. Le maire doit permettre l'exercice de ce droit, soit par l'inscription de la question à l'ordre du jour, soit par une vérification de l'assentiment de la majorité des conseillers présents. Il n'est en revanche pas possible de remettre en cause le mandat du maire non démissionnaire après des élections partielles complémentaires.

Une nouvelle élection des adjoints entraîne automatiquement la fin du mandat des précédents adjoints, sans qu'il soit nécessaire qu'ils démissionnent. A cette occasion, le conseil municipal peut, dans le cadre de l'article L.2122-2 du CGCT, redéfinir au préalable le nombre des adjoints formant la municipalité.

Monsieur Willy BIEBER demande ce qui lui est reproché ainsi qu'au 1^{er} adjoint, sans obtenir de réponse négative ou de critiques sur les fonctions qu'ils ont exercées. La seule réponse donnée évoque un changement de majorité au sein du conseil municipal. Le Sujet, d'un nouveau vote des adjoints n'étant pas à l'ordre du jour, est reporté.

L'entretien de la piscine des gîtes communaux – délégation de fonction du 2^{ème} adjoint est abordé pour la saison estivale à venir.

1 – Nominations aux commissions communales :

Tableau complété.

2 – Nominations aux syndicats intercommunaux :

Tableau à compléter.

3 – Nominations aux commissions communautaires :

Tableau à compléter.

4 – Point sur les dossiers en cours :

Monsieur le Maire aborde les dossiers ayant fait l'objet d'accords préalables (vote du conseil municipal et accords de subventions)

- L'aménagement de la mairie et de l'accessibilité,
- La réfection du terrain de tennis,
- Projet de rénovation sur les luminaires de la place du Bourg,
- Le projet de délégation de maîtrise d'ouvrage donnée au CPIE pour le vallon de la Vergnotte, (voir le compte rendu du 24 04 2018)

Autres Dossiers abordés :

- Problème de l'emplacement de l'espace propreté,
- Problème de la location des gites qui nécessitent un rafraichissement intérieur et extérieur,
- Beaucoup de murs ou murets ont besoin d'entretien et de ravalement (église, salle des fêtes,)
- Problème à venir pour l'entretien des trottoirs compte tenu de la fin d'utilisation des produits phytos d'ici la fin cette année,
- Question sur la dégradation des avant toits et d'une ferme de la toiture de la salle des fêtes,
- Sur la face nord de l'église des tuiles sont à changer,
- Evocation des difficultés pour louer les gites et rappel que la chambre des comptes a demandé que le budget des gites apparaisse sur un budget annexe,
- A la demande de Mr le maire de Tournon d'agenais tous les maires des communes voisines ont été invités à une réunion d'information sur les communes nouvelles,
- Mr le maire évoque la possibilité de céder les site du vallon de la vergnotte au CPIE (demande de M. TORRES et de Mme CAMPAS),
- Rappel des difficultés rencontrées lors de l'installation de l'association TERA notamment lors de la construction des 2 maisons nomades

Questions diverses

- Lecture de la Lettre de l'association TERA adressée à la mairie pour une autorisation d'organiser deux marchés gourmands Bio le 23 Juillet et le 20 Août . Autorisation donnée et aide pour la mise en place de l'éclairage.
Au cours des échanges favorables quand à l'opportunité de ces manifestations il évoqué le problème de la consommation électrique et il est suggéré d'étudier ce problème
- En ce qui concerne l'association TERA il est aussi évoqué la question de la légalité de la construction de la serre agricole en construction
- Pour mieux appréhender le travail de chacun dans ce nouveau conseil municipal il est demandé à Mr le Maire s'il pouvait nous préciser son rôle et sa fonction et en conséquence quelles sont les droits et devoirs de ses plus proches collaborateurs,
- Mr le Maire nous lit la lettre de Mr Sauzet qui demande que soit réglé le problème des déjections d'un rapace nocturne sur le caveau familial,
- M. BIEBER rappelle qu'il faut s'inquiéter de la poursuite de l'entretien de la piscine des gites.
- De même il va falloir penser à l'accueil et au départ des vacanciers pour les gites, un tableau de permanence est envisagé.
- La prochaine réunion est programmée le 23 Juillet 2018 à 18h :
L'ordre du jour comprendra :
 - Election des nouveaux adjoints
 - Nomination aux Commissions Communales et Communautaires
 - Vote des indemnités

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 12 juillet 2018 à 23h00.

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents